

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 443

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 443 2 mars 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliland

443

Domaine public

Un vote, une étape

Peut-on imaginer, après ce dernier week-end de votations fédérales, que nous en resterons là ? Peut-on imaginer que le « oui » au « nouvel » article conjoncturel et le « non » à l'initiative pour la démocratisation dans la construction des routes nationales, suffiront à fonder une réelle politique à moyen et à long terme dans ces domaines controversés, quel qu'ait été le soulagement du Conseil fédéral à l'annonce du verdict populaire ? Peut-on imaginer que notre politique sociale ait été remise sur des rails acceptables après les votes sur l'âge de la retraite et sur la neuvième révision de l'AVS ? La réponse est « non », à l'évidence.

On dira bien sûr que tel n'était pas le but de la quadruple consultation de la semaine dernière, que les questions posées étaient somme toute limitées... Certes, mais l'échec de Franz Weber ne manquera pas d'être interprété par les partisans de la priorité automobile comme un blanc-seing populaire à la poursuite accélérée du programme de construction des routes nationales : et c'est toute la politique des transports qui s'en trouvera orientée. De même peut-on imaginer que notre système tout entier de sécurité sociale sera conforté par le résultat des votes sur l'AVS. Dans l'un et l'autre cas, cette extrapolation, cette confusion entre la partie et le tout, paraît non seulement injustifiable, mais surtout nuisible.

Revenons à l'AVS et à l'organisation de notre politique sociale !

Neuvième révision : là, l'affrontement politique aigu, les clivages marqués dans l'opinion ont favorisé la répétition sans fin de slogans masquant le débat de fond (cf. DP 440 : « Politique sociale : dépenses ou investissements ? »).

Age de la retraite : les propositions des POCH/PSA ont permis l'éclosion d'un large accord sur l'échiquier politique à propos des propositions de Gabrielle Nanchen pour une retraite « à la carte » ; un accord un peu gratuit si l'on sait que le postulat en question date déjà de 1972 et qu'il est en

suspens depuis lors (M. Hürlimann aurait promis de l'étudier pour la dixième révision !)... La socialiste valaisanne trouvera-t-elle les mêmes appuis lorsqu'il faudra passer aux actes, élaborer un modèle d'application dont elle a donné les grandes lignes (pour les invalides, pour les travailleurs astreints à des travaux pénibles, possibilité de toucher des rentes AVS normales dès 60 ans — pour les autres assurés, possibilité de prendre leur retraite dès 60 ans, mais avec des rentes réduites — possibilité pour tous les assurés de combiner gracieusement leur emploi à temps partiel et la retraite à temps partiel) ? On peut sérieusement en douter. Bref, pour une raison ou pour une autre, non seulement les questions importantes ont pu être esquivées, mais surtout les données du problème sont restées floues, les équivoques n'ont pas été levées. Voyez l'équivoque démographique en premier lieu ! La prise de conscience de l'importance des facteurs démographiques, qui date depuis peu hors des cercles de spécialistes, est allée de pair avec la « découverte » du poids croissant, dans l'AVS, des personnes âgées sur le système. Nul doute que cette certitude diffuse ait joué un grand rôle sur l'issue du vote (les opposants à la neuvième révision ont même joué sur cette espèce de peur face à des charges supplémentaires).

Le poids des personnes âgées ? Qu'en est-il en réalité ? L'examen des courbes de la population suisse 1900 à 2000 (voir tableau en page suivante) donne une tout autre idée de la situation : le nombre des personnes âgées est en effet en constante augmentation, mais jusqu'en l'an 2000 la proportion d'actifs (cotisants) par rapport à la population totale croît ; et le nombre des « inactifs » (jeunes et vieux), de ceux que l'on nomme les « dépendants », a tendance, au total, à diminuer... Que reste-t-il, face à ces constatations, de cette crainte pour l'équilibre du ménage social ?

En fait, pour en rester aux mêmes chiffres, lever les équivoques c'est mettre par exemple l'accent sur un déséquilibre qui saute aux yeux : notre sys-

● SUITE ET FIN AU VERSO